

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-090

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

MISE EN PLACE DU « PLAN DE PRÉVENTION DES NOYADES ET DÉVELOPPEMENT DE L'AISANCE AQUATIQUE » POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 28 juin 2022

L'An deux mille vingt et un, le 28 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, SYLVIE FRANCIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI DANIELLE ADOUX COPIN à FRANÇOISE MAURICE, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO

ABSENTS :

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : / 4 JUIL. 2022

RAPPORTEUR : STÉPHAN CÉRET JACQUET

Par délibération n° 2014-195 en date du 23 décembre 2014, le Conseil Municipal a revalorisé les tarifs des ateliers découverte proposés par la Commune pendant l'année scolaire. Ainsi le montant de l'inscription à un atelier, quel qu'il soit, a été porté à :

- 40 € pour le 1^{er} enfant ;
- 33 € pour le 2^{ème} enfant ;
- Gratuité à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille.

Un des ateliers proposé par la Commune a pour objet de permettre aux enfants non nageurs de 8 à 11 ans d'apprendre à nager. À ce titre, il a été développé un partenariat avec le Cercle des Nageurs de Draguignan qui permet de proposer 4 stages par an, d'environ 15 séances chacun, à 32 enfants Dracénois.

La première séance permet au maître-nageur de tester les enfants pour vérifier qu'ils sont bien non nageurs et d'évaluer leur niveau, la dernière lui permet de faire passer aux enfants le diplôme Sauv'nage, diplôme national qui permet de valider que les enfants ont acquis un minimum de compétences pour assurer leur sécurité dans l'eau.

Ce projet communal répond en tout point au cahier des charges de l'appel à projet pour l'année 2022 de l'Agence Nationale du Sport intitulé « plan de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique », à l'exception près que l'atelier d'apprentissage de la natation doit être proposé gratuitement.

Par conséquent, pour que la Commune puisse répondre à cet appel à projet afin de solliciter une subvention lui permettant de couvrir 80% des dépenses relatives à l'atelier d'apprentissage de la natation, il convient, en contrepartie, d'instaurer la gratuité pour l'atelier d'apprentissage de la natation pour l'année 2022/2023. Sachant que cette gratuité sera appliquée uniquement si le projet de la Commune est retenu et financé par l'Agence Nationale du Sport.

Le coût global annuel de l'atelier d'apprentissage est de 4 375 € et se répartit ainsi :

- prestation d'animation des séances d'apprentissage de la natation assurée par un maître-nageur du Cercle des Nageurs de Draguignan : 900 € ;
- prise en charge du coût des licences à la Fédération Française de Natation pour le passage du test Sauv'nage : 704 € ;
- frais de personnels municipaux relatifs à la mise en œuvre du projet : 2 771 €.

Les recettes se répartissent ainsi :

- subvention sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport : 3 500 €
- autofinancement communal : 875 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- sollicite une subvention de 3 500 € pour l'année 2022, auprès de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre de l'appel à projet « plan de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique » ;
- approuve la mise en place de la gratuité pour l'atelier d'apprentissage de la natation pour enfant pour l'année scolaire 2022/2023, si l'Agence Nationale du Sport accorde une subvention à la Commune ;
- dit que la subvention sera constatée sur le budget communal en section de fonctionnement (Fonction 422-article 7478).

Fait à Draguignan, le 28 juin 2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller Régional